

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Scandale de la fibre à Paris-Saclay (suite) : face au silence de l'ARCEP, l'agglomération renouvelle sa plainte.

**Dépôt d'un nouveau recours par l'agglomération : face à l'absence de réponse et de réaction de l'ARCEP après la première saisine déposée le 29 mars dernier alors qu'elle était compétente, une seconde saisine vient d'être déposée avec de nouveaux faits à l'appui.**

Tous les éléments versés au dossier de la première saisine étayaient objectivement un réel dysfonctionnement de la fibre optique dont pâtissent chaque jour les habitants. Pourtant, l'Autorité régulatrice n'a engagé, 9 mois plus tard, aucune action contraignante à l'égard des opérateurs, ni même répondu aux élus de la Communauté d'agglomération. C'est inacceptable pour les édiles des 27 communes et pour le Président : les actions se poursuivent et s'accroissent.

Les opérateurs se sont engagés auprès de l'Autorité à remettre en état les infrastructures dégradées d'ici l'été 2023, sans toutefois y être contraints. Les derniers constats démontrent pourtant que les difficultés, identifiées il y a plus de deux ans maintenant, sont toujours autant d'actualité. Les témoignages s'accumulent sur les coupures et dégradations, tandis que le taux de raccordement diminue : seulement 69% des prises sont éligibles à la fibre au 15 novembre 2022 (source Altitude Infras).

L'agglomération s'étonne que l'ARCEP, pourtant compétente dans le domaine des communications électroniques, ait refusé d'exercer ses pouvoirs à l'égard des opérateurs après la première saisine.

En effet, tous les éléments produits dans la première saisine sont susceptibles de caractériser des contraventions et délits sanctionnables pénalement. Il est donc regrettable que ces faits n'aient pas été relevés par l'ARCEP, alors même qu'ils ont suscité un intérêt plus marqué de Madame la Procureure d'Evry qui, sur la base du signalement de l'agglomération Paris-Saclay, a diligenté une enquête actuellement en cours.

Avec cette deuxième saisine, l'agglomération attend cette fois une prise en compte effective par l'ARCEP de la problématique exposée, pour qu'elle exerce pleinement ses pouvoirs afin que des engagements fermes des opérateurs soient formalisés et suivis, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Répéter que la situation du Très-haut-débit est inacceptable ne changera pas le quotidien des habitants et usagers de Paris-Saclay, dont le sort est entre les mains des opérateurs et du régulateur. Les élus de l'agglomération continueront donc sans relâche à la dénoncer, à la médiatiser et, surtout, à engager tous les moyens possibles pour que le service qui leur est dû soit enfin fourni.

## **A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**

Le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est un pôle majeur de la région Île-de-France. Outre son écosystème dense organisé autour de plusieurs pôles économiques, l'agglomération accueille un hub d'innovation qui compte parmi les 8 plus importants au plan mondial et qui regroupe 15 % de la recherche nationale. Proximité de l'aéroport international d'Orly, gare TGV de Massy, réseau autoroutier structurant, Très Haut Débit, l'agglomération est un territoire particulièrement connecté. Ce pôle économique et scientifique majeur, s'insère dans un cadre de vie préservé, avec 60 % d'espaces naturels. Aux portes de la Vallée de Chevreuse, avec ses terres agricoles sanctuarisées, ses espaces naturels, ses villages de caractère et ses villes à taille humaine, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre un cadre de vie et de travail privilégié

[paris-saclay.com](http://paris-saclay.com)

